

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE A L'ISSUE DU REPERAGE

Du 04 mai
au 15 juin**Saisie dans Affelnet-Lycée**

- Des vœux pour les élèves demandant une passerelle (cf. liste fichier excel envoyé mi-mai par le SAIO). **Cela ne garantit pas une affectation.**
- D'un vœu de précaution : ex 2^{de} GT vers 1^{re} pro : saisie d'un vœu de 1^{re} T ou de maintien.

A partir du
29 mai**Réception des avis de la commission départementale**

- Pour les élèves ayant obtenu un avis défavorable de la commission passerelle, l'établissement reprend le dialogue avec les représentants légaux et l'élève pour l'accompagner dans sa poursuite d'études.

PROCEDURE AU NIVEAU DE LA DSDEN

29 mai

Commission départementale préparatoire à l'affectation

- Etudie les dossiers et émet un avis sur la recevabilité et la validité des candidatures.

A partir du
29 mai**Communication aux établissements d'origine des avis suite à la commission**

- Pour les avis **Favorables** : les vœux des élèves sont maintenus dans Affelnet-Lycée et l'avis « passerelle » est saisi.
- Pour les avis **Défavorables** : les vœux concernés sont « refusé forcé ».

RESULTAT

Communication aux établissements d'origine

- Transmission du résultat de l'affectation par les DIVEL/DESCO
- En cas de non affectation, l'élève retrouvera de droit une place dans son établissement d'origine (hors T^{ale} CAP).

Communication aux représentants légaux

- La notification d'affectation est transmise lors des résultats à l'issue du tour principal Affelnet-Lycée le **28 juin** par l'établissement d'accueil.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL APRES L'AFFECTION

Au plus tard un mois après l'entrée dans la formation

- la passerelle vers la voie professionnelle peut nécessiter un **positionnement réglementaire** (cf. 17-3) par les corps d'inspection (IEN ET/EG ou IA-IPR), visant à aménager la durée de formation et/ou des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP, E3C...), requises lors de l'inscription à l'examen.

Positionnement pédagogique à effectuer par l'équipe

- afin de répondre aux besoins du jeune
- pouvant prendre la forme d'un dispositif d'accompagnement spécifique (compléments d'enseignements ou connaissances en enseignement technologique ou professionnel).